

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 13 décembre 2024	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la collation et les jeux libres à l'intérieur. Les enfants font 1 bricolage et coloriage de Noël avec les éducatrices.</p> <p>Le ratio est respecté lors de l'inspection</p>
--

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2024

Date

original signé par
Rachel Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2024

Date